

8. LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

Parce qu'ils participent à la qualité de la vie sur la commune, les équipements de proximité peuvent représenter un vecteur de développement de l'attrait résidentiel du territoire communal.

Malgré la fermeture de quelques commerces, le bourg de Giat reste bien pourvu en commerces, équipements et services. Il concentre l'ensemble des équipements et services publics de la commune.

8.1 – LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

- Une mairie.
- Une église.
- Une poste.
- Une bibliothèque.
- Un centre de secours
- La maison des services de la communauté de communes de Haute Combrailles
- Une halle multi-usages
- Un foyer rural
- Un cabinet d'assurances (AXA)
- Une banque (Crédit Agricole)
- Une banque – Assurance (GROUPAMA)
- Un cabinet d'expertise comptable



L'hôtel de ville accueillant la mairie et la bibliothèque



La poste



La halle multi-usages

8.2 – LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

- Une école publique primaire accueillant 61 élèves pour l'année scolaire 2015-2016. L'école dispose d'un service de garderie et de restauration scolaire.
- Un ensemble scolaire privé regroupant :
 - Une école élémentaire regroupant 3 classes de la maternelle au CM2 (32 élèves pour l'année scolaire 2015-2016). L'école dispose d'un service de garderie et de restauration scolaire.
 - Un collège privé de 4 classes (52 élèves pour 2015-2016).
 - Un internat.
 - Une cantine.
- Un collège public accueillant 34 élèves (non compris les 3èmes délocalisés à Pontaurmur -14 élèves-).
- Les enfants sont dirigés ensuite sur le Lycée Pierre Joël Bonté à Riom.
- Le transport scolaire est assuré par le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

8.3 – LES ARTISANS ET COMMERCANTS

- 2 boulangeries pâtisseries
- Un tabac presse
- 2 boucheries charcuterie
- Un supermarché
- Une supérette
- 4 Coiffeurs
- Un magasin de vêtements, chaussures, jouets
- 2 magasins de prêt-à-porter
- Un magasin de chaussures
- Une quincaillerie
- Un magasin de matériaux, engrais, aliments du bétail
- Un GAEC fournissant fromages, œufs et volailles
- Un pépiniériste
- Un magasin d'informatique, papeterie
- Une mercerie
- Un magasin de bricolage, jardinerie
- Un magasin de motoculture
- Un établissement de fuel, lubrifiants, bar, boissons
- Un opticien
- Un institut de beauté
- Une coopérative agricole
- Un service de taxi, ambulances, pompes funèbres
- Une savonnerie
- Un garage carrosserie
- Un garage agréé Citroën
- 4 menuisiers
- Un charpentier
- Un multi services
- Un magasin de meubles
- Un établissement d'électricité, chauffage, électro ménager
- Un vendeur de bois de chauffage
- Un électricien
- Un plâtrier peintre
- Un plombier chauffagiste
- Une entreprise d'agencement de magasins
- 3 entreprises de travaux publics
- 1 serrurier
- 1 maréchal ferrant
- Une entreprise de matériel agricole
- Une entreprise de travaux agricoles

8.4 – SERVICES MEDICAUX

- Une maison pluridisciplinaire de santé avec :
 - 1 médecin généraliste
 - 1 cabinet d'infirmières
- Une pharmacie
- Un cabinet de masseurs kinésithérapeutes
- Une société d'ambulances
- Un cabinet dentaire
- Un médecin généraliste
- Une MAPAD



8.5 – LES ASSOCIATIONS (Source : site internet de la mairie)

- CULTURE et LOISIRS : Adatec, Agrippa, Fines, Comité de Jumelage et Comité des Fêtes, Foyer Rural (Cinéma itinérant), Des Pelotes des Fils
- SPORTS et LOISIRS : ES Condat-Giat-Voingt (football), Fanny giatoise (pétanque), Club des Cyclos giatois (cyclotourisme) ; Motards gentils (Moto-cross), Giat Voltige (équitation)
- NATURE et LOISIRS : La Gaule giatoise (pêche), Société communale de chasse (chasse)
- JEUNESSE et EDUCATION : Amicale Laïque - Parents d'élèves (école publique) , Parents d'élèves de l'école libre (école privée), Foyer Rural (Centre de Loisirs)
- NOSTALGIE et FORME : Club de l'Amitié, Foyer rural (Gymnastique)
- SOLIDARITE et SOUVENIR : Amicale des Sapeurs-pompier, Anciens combattants et prisonniers de guerre

8.6 – LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

- Un plateau sportif avec terrain de foot et terrain de tennis.



8.7 – LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

La commune de Giat n'a pas une vocation touristique affirmée. Cependant, la qualité de son environnement et les nombreuses foires (22) qui y sont organisées chaque année, concourent à faire de Giat un lieu potentiellement fréquenté. La commune bénéficie du reste, d'un office de tourisme place du foirail.

Selon les dernières données Insee au 1^{er} janvier 2015, la commune dispose :

- d'un camping 2 étoiles proposant 14 emplacements,
- d'un hôtel de 10 chambres,
- de 2 maisons d'hôtes (« le vieux pommier » et « la ferme gourmande ») proposant en tout 6 chambres. Capacité totale : 15 personnes,
- d'un gîte d'une capacité de 9 personnes (gîte de Rozéry).
- le collège JB de la Salle propose un hébergement collectif d'une capacité de 40 personnes, les week-ends end et pendant les vacances scolaires.



Hôtel Restaurant Robert



Mini camping « la Fermanerie »

Source photographique : <http://www.tourisme-combrailles.fr/>

Côté restauration, la commune compte :

- 2 bars restaurants,
- 1 restaurant,
- Une pizzeria.

9. LA MOBILITE

Rappels des lois

C'est avec la Loi dite loi Loti du 30-12-1982 (loi d'orientation des transports intérieurs) qu'apparaît le droit au transport. La question de l'environnement contribue progressivement à la prise en compte de la problématique des transports. Ainsi, la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du 30-12-1996, institue un droit au transport collectif (alors que la loi de 1982 instituait un droit au transport individuel). L'objectif est de promouvoir les autres transports. Les raisons de ce changement sont liées aux problèmes engendrés par la circulation automobile, en termes de pollution, bruit et coût.

9.1 – LES GRANDS AXES DE DEPLACEMENTS

9.1.1 - Les liaisons routières

Située sur la RD204 (Pontgibaud-Creuse), Giat est excentrée des grands axes routiers que sont la D941 (Clermont-Ferrand - Limoges) située à 10 km, et l'autoroute A89 dont les plus proches échangeurs se trouvent à Ussel-Est (40 km), Bromont-Lamothe (35 km) et Saint-Julien Puy-Lavèze (30 km).

La RD13 permet l'accès à la commune depuis l'A89 via Condat en Combrailles. Elle relie également la commune au département de la Creuse. La RD204 relie Giat à Verneugheol.

Ces 2 départementales se rejoignent dans le bourg.

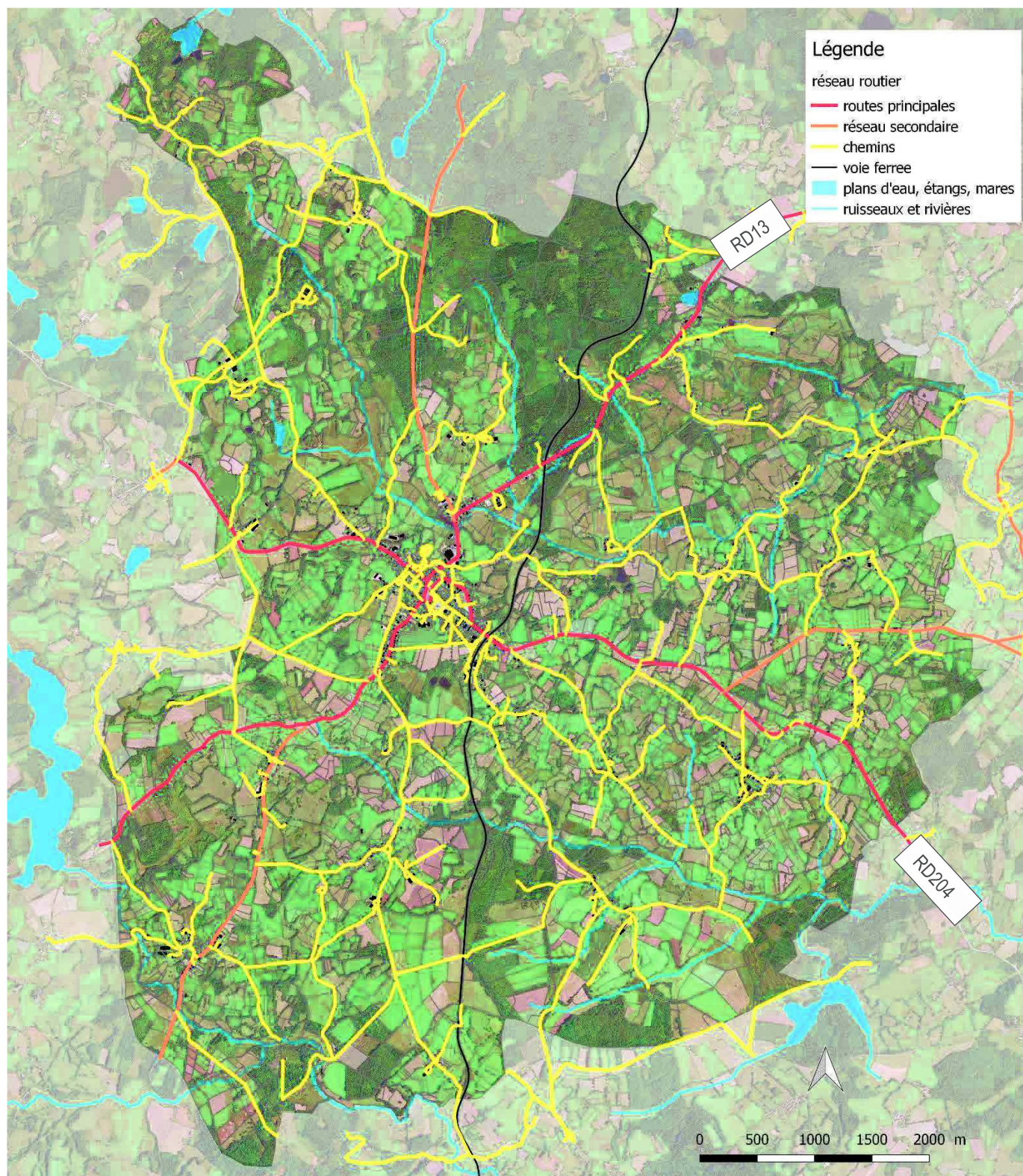
La RD95 et la RD19 viennent en support de ces 2 RD sur le reste du territoire qui est irrigué à l'image d'une toile d'araignée, par une multitude de chemins.



La RD13 à la hauteur du lieu-dit « le Moulin »



Carrefour RD95 et RD13, Nord du bourg de Giat



9.1.2 - Les liaisons aériennes

L'aéroport de Clermont-Ferrand-Auvergne est situé à 76 km (Aulnat).

Il est ouvert au trafic national et international commercial, régulier ou non, aux avions privés et au trafic de nuit. Plusieurs lignes, nationales et européennes, sont exploitées de manière régulière.

Les aéroports internationaux les plus proches se situent à Lyon (St Exupéry 274 km) et à Paris (Orly 396 km).

9.2 – LES MODES DE DEPLACEMENTS

9.2.1 - Les transports individuels

Proportionnellement à la baisse du nombre d'habitants entre 2007 et 2012, l'équipement automobile des ménages baisse légèrement sur la même période.

En revanche, le nombre de ménages ayant 2 voitures reste stable avec 132 ménages en 2012 contre 131 en 2007.

	2012	%	2007	%
Ensemble	418	100	426	100
Au moins un emplacement réservé au stationnement	317	75.8	308	72.3
Au moins une voiture	347	83.0	340	79.7
- 1 voiture	215	51.4	209	49.0
- 2 voitures ou plus	132	31.6	131	30.6

Sources : Insee, RP2007 et 2012 exploitations principales

9.2.2 - Le co-voiturage

Une aire de co-voiturage aménagée et recensée par le site internet www.covoiturageauvergne.fr, existe sur le parking des lavandières (aux abords du cimetière).

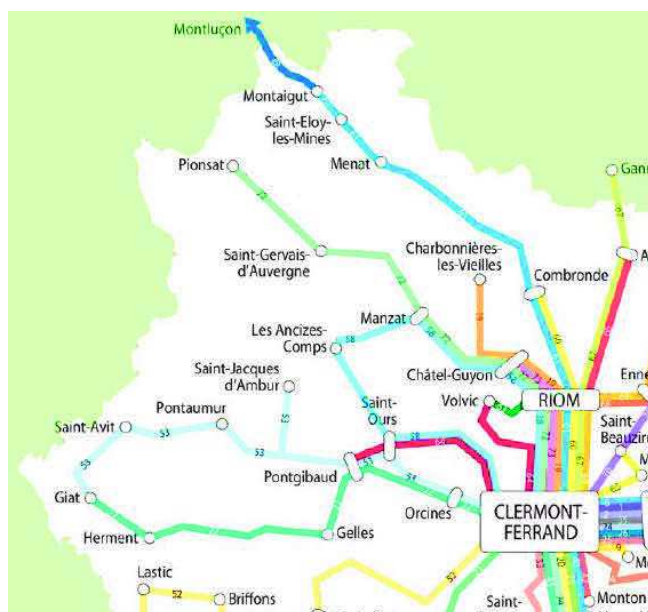


9.2.3 - Les transports en commun

• Les bus

Le Conseil général du Puy-de-Dôme gère un service de transport en commun par car, **le réseau Transdôme**. Il permet au public de se déplacer en milieu non urbain avec une tarification unique (2€). Les lignes 22 et 53 desservent la commune de Giat (voir en annexes).

Ces lignes régulières permettent un bon niveau de desserte vers l'agglomération clermontoise.



Le Puy-de-Dôme est un département relativement rural constitué de nombreuses zones d'habitations isolées. Afin de permettre aux populations les plus retirées de se déplacer plus facilement, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé il y a plusieurs années de compléter son offre de transport en commun (reposant sur 21 exploitants et 64 lignes régulières) par un service de transport à la demande.

Le Puy-de-Dôme est ainsi le premier département français à avoir mis en place un service de transport à la demande : le **"Bus des montagnes"**.

Pour la commune de Giat, le Bus des Montagnes dessert Clermont-Ferrand les 2ème et 4ème jeudis du mois. Il faut réserver la veille à la Communauté de Communes de Haute Combraille



• Le train

Depuis l'arrêt de la circulation des trains sur la ligne ferroviaire Montluçon-Ussel, désormais à l'abandon, le transport public et collectif entre ces deux villes s'effectue en autocar.

La ligne est gérée par la région Limousin dans le cadre du TER (Transport Express Régional), permettant de rallier Paris.

Le conseil régional du Limousin est l'autorité organisatrice des transports collectifs de voyageurs en région Limousin. Il a la responsabilité de l'organisation et du financement de tous les transports publics, dont le TER. En conséquence, il définit les dessertes, les horaires, les fréquences, les tarifs, ainsi que le niveau de qualité des services proposés par les TER Limousin.

La région tient également le rôle de financeur de l'activité TER.

Depuis le 1^{er} septembre, il n'y a plus d'arrêt à Giat.

La ligne 17 Felletin – Clermont Fd, offre un arrêt à Saint Avit chaque jour.



Bâtiment de l'ancienne gare de Giat

• Le taxi

Une société de taxis est présente sur la commune.

9.2.4 - Les continuités douces

Celles-ci sont constituées essentiellement par les chemins d'exploitation et les sentiers qui permettent de découvrir le patrimoine paysager de la commune.

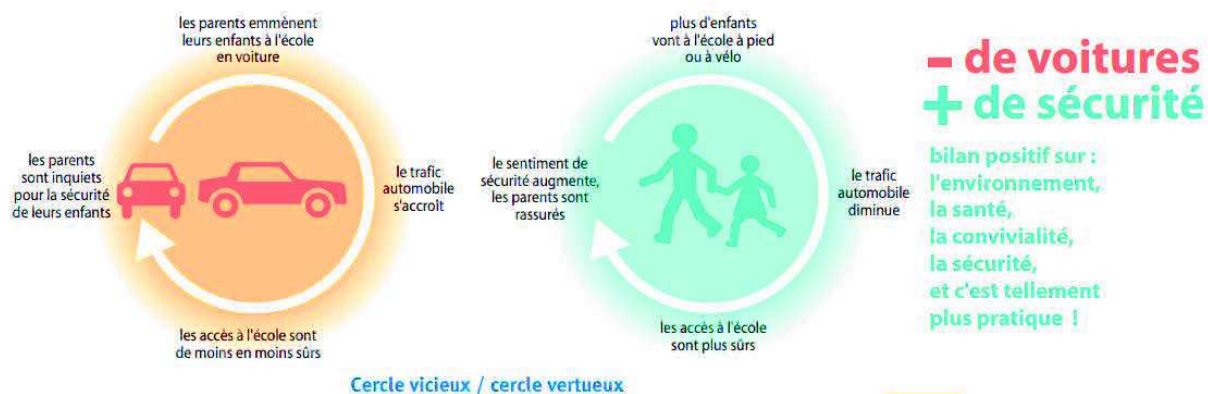
Il n'existe pas de pistes cyclables sur le territoire communal.

9.3 – DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

Un trajet sur deux mesure moins de 3 km (trajets vers les commerces, services de proximité, vers l'école ...). Ces trajets courts et le stationnement qui s'ensuit, multiplient les nuisances et les dangers, notamment pour les enfants, et renforcent la pollution locale.

Faire 500 m à pieds prend moins de 5 minutes, évite la recherche de place de stationnement, les problèmes de surconsommation et de pollution liés au démarrage (Source : ademe.fr).

Les modes doux représentent une alternative privilégiée pour les déplacements de courte distance dans le bourg et entre les zones bâties (hameaux, quartiers...). En mode unique ou en complément d'autres modes de déplacement, la marche à pied et le vélo doivent retrouver une place essentielle dans les déplacements quotidiens. Ils ont un rôle déterminant à jouer dans la diminution du trafic automobile et de la pollution.



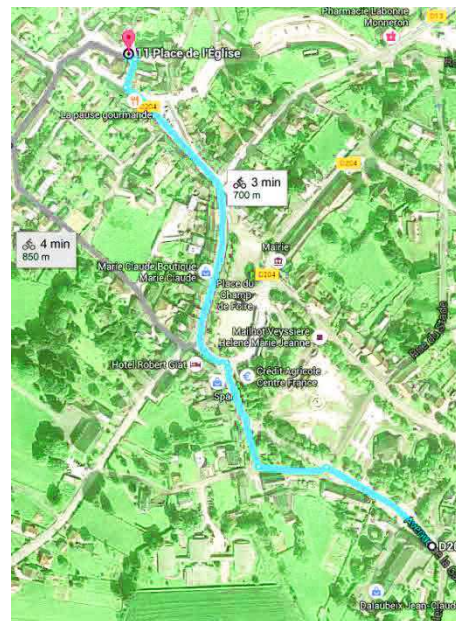
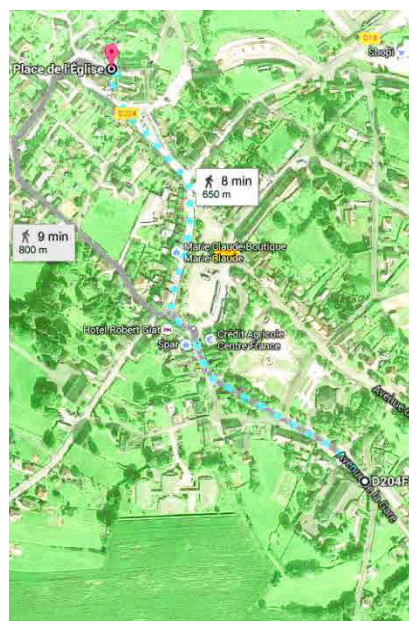
■ Pacifier les espaces publics au profit des modes doux

- Créer des espaces pacifiés
Créer des zones 30 et des voies piétonnes. Les secteurs les plus propices sont les centres urbains, les centres de villages, les centres de quartiers résidentiels non traversés par des axes à fort trafic, les accès aux équipements publics et scolaires en particulier. L'effort entrepris pour favoriser les déplacements en modes doux doit intégrer la lutte contre le stationnement interdit sur les trottoirs, les passages piétons.
- Sécuriser les modes doux sur les axes à fort trafic
La préservation de la qualité de vie suppose que les déplacements modes doux se réalisent dans de bonnes conditions de sécurité et bénéficient d'un cadre agréable. Il s'agit d'un enjeu important qui concerne tout le monde mais plus particulièrement les enfants, les seniors et les personnes à mobilité réduite.

■ Densifier le maillage des modes doux

Il s'agit d'offrir un réel choix dans les modes de transport pour les déplacements de proximité à l'échelle des unités de voisinage. Le but est de mettre en réseau les équipements de proximité et de rendre accessible à tous les principaux pôles générateurs. Les itinéraires piétonniers et cyclables, pour être attractifs, doivent être continus. Les déplacements piétonniers et vélos sont très sensibles aux allongements des parcours. Ces modes doivent pouvoir bénéficier de cheminements accessibles, directs, sécurisés.

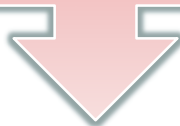
La réalisation d'itinéraires cyclables doit s'accompagner d'aménagements de places de stationnement pour une incitation forte vers les mobilités douces.



Un même trajet à pieds (par exemple entre l'école publique et l'église) prend 8 minutes contre 3 minutes à vélo ou en voiture. L'emploi de la voiture, polluante et difficile à stationner, peut facilement être remplacé par le vélo pour de petits trajets, sans pour autant perdre du temps.

ENJEUX

*Une meilleure organisation des déplacements.
La réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

**ORIENTATIONS / Pistes de réflexion pour le PLU**

Les points faibles du territoire communal qui ne peuvent pas être omis dans la réflexion du PLU et dans les choix de développement de la commune sont principalement un éloignement de l'agglomération clermontoise et une offre de transports collectifs insuffisante. Les points forts sont la qualité de vie marquée par un caractère rural des paysages et une offre de services relativement importante.

- *Limitier le mitage afin de mettre en place des modes de déplacement alternatifs (cheminements piétons, pistes cyclables...).*

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES ORIENTATIONS SUGGEREES

-Impacts potentiels-

La poursuite du développement urbain et donc l'accueil de nouveaux ménages, sont susceptibles d'augmenter les flux de véhicules sur le territoire communal (augmentation du nombre de déplacements proportionnelle au volume d'habitants accueillis).